



COMMERCE DE GROS  
ET INTERNATIONAL

**SIMPLIFIER LA FORMATION  
FACILITER L'EMPLOI**

**VOTRE NEWSLETTER  
POUR L'EMPLOI  
ET LA FORMATION**

Suivez-nous :



**À LA UNE**

**FÉVRIER 2015**

## FÉVRIER 2015 : PAS DE CHANGEMENT POUR VOS CONTRIBUTIONS FORMATION

Si la loi du 5 mars 2014 modifie les conditions de financement de la formation professionnelle pour les entreprises de 10 salariés et plus, les nouvelles modalités n'entreront en vigueur qu'à compter de l'exercice 2015. Autrement dit, pour les contributions à acquitter avant le 1er mars 2016, calculées sur la base de la masse salariale 2015.

Aucun changement donc cette année : versez votre contribution auprès d'Intergros en vous connectant à votre compte personnalisé [monEspace](#) et en renseignant directement en ligne votre bordereau. Une procédure simple, rapide et sécurisée... à effectuer avant le 28 février 2015.

EN SAVOIR +

## TAXE D'APPRENTISSAGE : SOUTENEZ LE COMMERCE « B TO B »

Verser votre taxe d'apprentissage à la Confédération du commerce de gros et international (CGI) via Intergros, c'est :

- contribuer à la promotion de vos métiers et des filières de formation du secteur ;
- bénéficier d'un interlocuteur unique, expert des questions de formation et d'apprentissage ;
- être assuré que vos vœux d'affectation seront respectés, le cas échéant, que les fonds versés bénéficieront exclusivement à des établissements habilités pour former des jeunes à vos métiers ;
- faire le choix de la simplicité et de la sécurité, en versant directement en ligne via [monEspace](#)

**La date limite de versement ? Le 28 février 2015 !**

EN SAVOIR +

## EN 2015, PENSEZ AUX « FORMATIONS NÉGOCIÉES »



Faire bénéficier vos salariés d'un large choix de formations « à la carte », dispensées par des prestataires reconnus (BERLITZ, WALL STREET INSTITUTE, ASTRAL ex-AFT-IFTIM, PROMOTRANS...), à des conditions tarifaires préférentielles : avec les Formations négociées,

c'est possible !

Découvrez les quatre nouveaux venus : APAVE, CEGOS, GOFLUENT et LA CROIX ROUGE parmi les 25 organismes

## SOLUTIONS FINANCEMENT INTERGROS

### ? LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Le montant de la gratification minimale due pour les stages en entreprise de plus de 2 mois a été réévalué : il s'élève désormais à 479,66 € par mois.

→ Les modalités de financements 2015 sont en ligne : à consulter sur [www.intergros.com](#)

→ Le SMIC horaire brut s'élève depuis le 1er janvier 2015 à 9,61 €, soit 1 457,52 € mensuels sur la base de 35 heures par semaine. Pour calculer la rémunération à verser à vos salariés en contrat de professionnalisation, consultez notre grille détaillée.

## AGENDA

### MARS-AVRIL 2015

#### RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE !

Participez à une réunion d'information sur la réforme de la formation dans votre région, animée par un conseiller d'Intergros.

partenaires d'Intergros, habilités pour l'ensemble de leur catalogue. Deux nouveautés en 2015 : la possibilité de former vos collaborateurs en e-learning ou mix-learning (en présentiel et à distance) et une procédure d'inscription simplifiée (bulletin en ligne sur le site).

[Inscrivez-vous des maintenant !](#)

EN SAVOIR +

EN SAVOIR +

## EN PRATIQUE



### Entretien professionnel : quel calendrier de mise en œuvre ?

Depuis la loi du 5 mars 2014, chaque salarié - quel que soit son contrat de travail - doit bénéficier d'un entretien professionnel au moins une fois tous les deux ans. Quand les mettre en place ? Comment les préparer ? Quelles formalités respecter ?

EN SAVOIR +

## L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL : LES CLÉS POUR LE RÉUSSIR



## INTERGROS DÉCODE POUR VOUS



### Lancement du CPF, disparition du DIF : comment gérer la transition ?

Le compte personnel de formation (CPF) a officiellement remplacé le Droit individuel à la formation (DIF) le 1er janvier 2015. Pour votre entreprise, ce passage de relais a plusieurs conséquences, à commencer par l'obligation de

communiquer à vos salariés leur solde d'heures DIF au 31 décembre 2014 : une information nécessaire à l'activation des comptes sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

CONTACT

 Accédez à monEspace

EN SAVOIR +



INTERGROS | 12 avenue André-Marie Ampère – CS 60067 – 77447 Mame-la-Vallée Cedex 2

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.